



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/05

Objet : Projet de rénovation de l'espace Jacques Kosciusko Morizet - Demande de subvention dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2025)

L'an deux mille vingt-cinq,

Le onze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS (arrivée à 19h45), Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 19h50 point n°2, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Jean-Marc FRUCTUS
Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la note des services de l'Etat concernant la possibilité de déposer un dossier de subvention au titre du soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2025 ;

Considérant que la commune est éligible au dispositif DSIL 2025 pour la partie rénovation thermique et énergétique qui s'inscrit dans la mise en œuvre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Considérant que la ville souhaite, dans le cadre du projet d'extension et de rénovation de l'espace Kosciusko Morizet, entreprendre des travaux de rénovation thermique et énergétique, c'est-à-dire :

- Le remplaçant des 2 chaudières gaz par une pompe à chaleur associé à 3 centrales de traitement d'air,
- La rénovation de l'éclairage en LED,
- L'isolation thermique,
- Le remplacement des menuiseries,
- La mise en place de panneaux photovoltaïques avec une autoconsommation.

Considérant le plan de financement prévisionnel :

<i>Désignation</i>	<i>Dépenses HT</i>	<i>Recettes HT</i>	
<i>Travaux rénovation thermique et énergétique</i>	<i>1 340 000,00€</i>	<i>ÉTAT DSIL 30%</i>	<i>402 000,00€</i>
		<i>Conseil régional</i>	<i>134 000,00€</i>
		<i>Conseil départemental</i>	<i>134 000,00€</i>
		<i>Fonds de concours</i>	<i>90 000,00€</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>580 000,00€</i>
<i>Total travaux énergétique</i>	<i>1 340 000,00€</i>		<i>1 340 000,00€</i>

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 4 février 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à *1 340 000,00€ HT* ;

Approuve le plan de financement exposé ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DSIL 2025, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible de financer cette opération, et de signer toutes les pièces s'y rapportant ;



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Dit que les recettes seront imputées au budget de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 février 2024

Le secrétaire de séance
Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 12/02/2025
Document rendu exécutoire le 12/02/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des
Services **PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250212-2025-05-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250212-2025-05-DE
Date de réception préfecture : 12/02/2025